

Enquête auprès des allocataires qui travaillent

PREMIERS ENSEIGNEMENTS



Bureau du 23 octobre 2018

Lors de sa réunion d'octobre, le Bureau de l'Unédic a pris connaissance des premiers enseignements d'une nouvelle enquête menée par l'Unédic auprès d'allocataires qui travaillent. Cette enquête vient nourrir une série de travaux sur la reprise d'emploi par les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'Assurance chômage, en lien avec les règles de cumul entre allocation et salaire.

Il s'agit d'une enquête quantitative conduite par l'Unédic en août 2018 auprès de 5 000 allocataires qui ont travaillé au moins une heure en juin 2018. Elle poursuit les travaux d'analyse sur les règles de cumul, présentés dans le cadre du [diagnostic](#) en amont de la négociation d'assurance chômage et des dernières [perspectives financières](#) de l'Assurance chômage.

Si l'Assurance chômage a toujours eu le souci d'inciter à la reprise d'activité, l'évaluation de cette incitation suppose d'examiner plusieurs aspects : effet de tremplin vers l'emploi durable, sécurisation de la situation de personnes aux revenus faibles et aux parcours fragmentés, risques d'enfermement dans l'emploi précaire.

L'enquête a pour objectif d'améliorer la connaissance des allocataires qui travaillent et d'apprécier le vécu de leur situation d'emploi, en particulier son caractère subi ou choisi : à quel point les demandeurs d'emploi maîtrisent-ils leur volume de travail ? parmi eux, certains préfèrent-ils cumuler plutôt que de travailler davantage, si oui, qui sont-ils et pour quelles raisons préfèrent-ils ce choix ?

Les résultats de cette enquête feront ultérieurement l'objet de publications plus approfondies.

La plupart des allocataires qui travaillent disposent de revenus modestes

90 % des personnes interrogées vivent dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur au niveau de vie médian (1 710€). 40 % des ménages concernés sont en-dessous du seuil de pauvreté (1 026€ par mois, c'est-à-dire 60% du niveau de vie médian selon les définitions de l'Insee).

Parmi les allocataires qui exercent un emploi, **45 % cumulent une partie de leur allocation chômage avec leur salaire** et 55 % ne sont pas indemnisés. En moyenne, ceux qui sont indemnisés déclarent avoir un revenu d'activité de 830 € et une allocation de 490 €. Ceux qui ne sont pas indemnisés déclarent quant à eux un revenu d'activité moyen de 1 480€ par mois.

Qu'ils soient indemnisés ou non au cours du mois, les allocataires qui travaillent ont des caractéristiques proches de l'ensemble des allocataires, en termes d'âge, de sexe, de région et de niveau de diplôme.

La nature et la durée des emplois repris sont très diverses

Si la plupart des allocataires qui travaillent ont un emploi salarié, la nature et la durée de leurs contrats sont variées :

- 42 % ont eu une activité en CDD ou intérim de plus de 31 jours ;
- 28 % ont eu des CDD ou de l'intérim de moins de 31 jours ;
- 20 % sont en CDI à temps plein ou temps partiel.

Parmi les personnes interrogées, **environ 6 sur 10 sont dans une situation de réembauche** : elles ont déjà travaillé pour leur dernier employeur par le passé (59 % des répondants).

Leurs motivations quant à la reprise d'un emploi sont multiples

D'après les allocataires rencontrés, l'exercice d'une activité est motivé par le fait de « **gagner de l'argent** » (61 % le citent) mais aussi par l'intention d'**augmenter ses chances d'être embauché** (40 %) et l'envie de **se sentir utile et actif** (32 %). Le prolongement de la durée d'indemnisation n'est cité que par 5 % des répondants.

Parmi les critères qui auraient pu les faire renoncer à l'emploi repris en juin, **l'éloignement du domicile** est le plus cité (53 % des répondants), suivi par des **conditions de travail pénibles** pour la santé (50 %), un **salaire 10% plus faible** (43 %) et enfin des **horaires inadaptés** (28 %).

Par ailleurs, l'enquête montre que les allocataires qui travaillent ont une **connaissance limitée** des règles d'indemnisation, qu'ils cumulent leur allocation avec leur salaire ou pas.

Une grande majorité des allocataires en emploi souhaiterait travailler plus, ou de manière plus pérenne, cela quel que soit leur contrat actuel

Parmi les allocataires qui ont travaillé moins d'un temps complet (moins de 150 heures), deux-tiers déclarent qu'ils auraient préféré travailler plus au cours du mois. Les allocataires qui ne souhaitent pas travailler plus d'heures au cours du mois citent principalement les raisons suivantes : ils doivent s'occuper de personnes à charge, veulent conserver du temps libre, ont un emploi du temps déjà complet avec les temps de transport et les coupures de travail, évoquent des raisons de santé.

Ceux qui ont occupé des CDD ou des missions d'intérim sont 68 % à dire qu'ils préféreraient être en CDI. Ceux qui préfèrent un contrat temporaire plutôt qu'un CDI souhaitent garder une certaine liberté envers leur employeur, bénéficier d'indemnités de fin de contrat, ou ne souhaitent pas rester longtemps dans cet emploi. Peu d'entre eux citent le bénéfice d'une allocation chômage comme un motif de préférence pour un contrat temporaire.

Parmi les allocataires qui ont repris un CDI à temps partiel (12 % des répondants), 4 sur 5 déclarent qu'ils accepteraient de travailler à temps plein si l'occasion se présentait.

Objectifs : approfondir les connaissances à propos des allocataires qui travaillent et déterminer dans quelle mesure leur situation est subie ou choisie.

► Principaux thèmes de l'enquête

- **Caractéristiques de l'activité exercée**
- **Connaissance des règles d'indemnisation**
- **Situation subie ou choisie** : quelles sont les motivations des allocataires qui travaillent ?
Travaillent-ils souvent pour le même employeur ? Ont-ils déjà refusé une offre de travail ou de travailler plus d'heures dans le mois ? Quelles en étaient les principales raisons ?...

Enquête quantitative réalisée auprès de 5 000 allocataires de l'Assurance chômage qui ont travaillé au moins une heure au mois de juin 2018

Interrogation en ligne et par téléphone

QUI SONT LES ALLOCATAIRES QUI TRAVAILLENT?

PARMI L'ENSEMBLE DES ALLOCATAIRES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE, 42% TRAVAILLENT

Qui sont-ils?

- ▶ **Un mois donné, sur l'ensemble des allocataires qui travaillent, 45% sont indemnisés (au cumul) et 55% non indemnisés. Parmi eux :**
 - Les **indemnisés** ont un revenu de 830 € en moyenne issu de leur activité et 490 € issu de l'allocation chômage, soit au total 1 320 €,
 - Les **non indemnisés** ont, en moyenne, un revenu de 1 480 € issu de leur activité
- ▶ **Ils vivent dans des ménages dont les revenus sont modestes**
 - Environ 40% vivent dans des ménages dont le niveau de vie est en-dessous du seuil de pauvreté à 60%, soit 1 026 € par mois
 - Environ 90% vivent dans des ménages dont le niveau de vie est en-dessous du niveau de vie médian
- ▶ **Ils ont des profils sociodémographiques (âge, sexe, région, niveau de diplôme) proches de ceux de l'ensemble des allocataires de l'Assurance chômage**
 - Les femmes sont légèrement surreprésentées (56% contre 52% sur l'ensemble des allocataires)
 - Indemnisés et non-indemnisés ont des profils sociodémographiques très proches

LES ACTIVITÉS EXERCÉES PAR LES ALLOCATAIRES QUI TRAVAILLENT

CONTRATS COURTS, CONTRATS LONGS, CDI... : DES ACTIVITÉS DIVERSES

souvent dans le cadre d'une réembauche

► Des types de contrats variés :

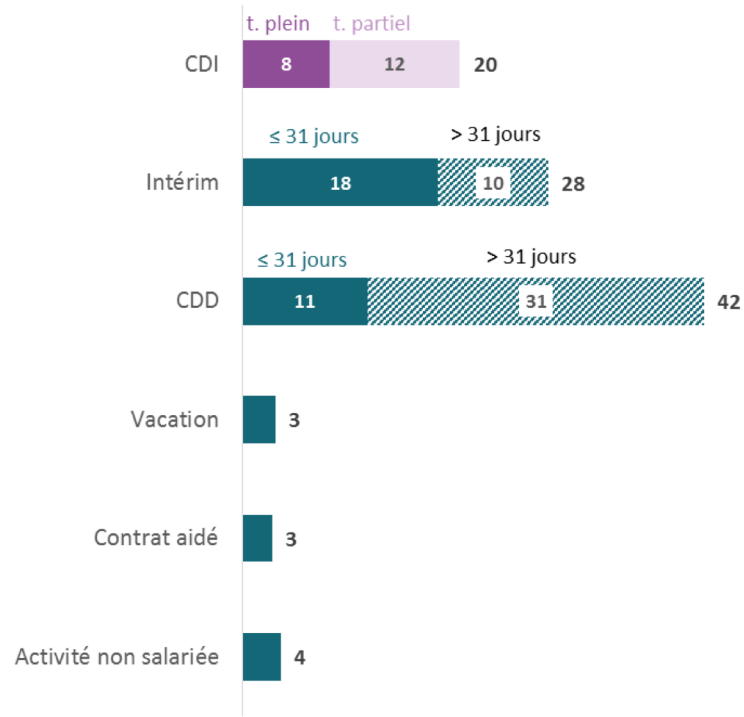
- 28% ont eu des CDD ou de l'intérim de 31 jours ou moins
- 42% ont eu une activité en CDD ou intérim de plus de 31 jours
- 20% sont en CDI (temps plein ou temps partiel)

► Réembauche

- 59 % ont déjà travaillé pour leur dernier employeur par le passé
...dont 48% a eu au moins 4 contrats avec cet employeur
- La moitié ne se sentait pas entièrement libre de refuser leur emploi sous peine de dégrader la relation avec leur employeur

Sur 100 personnes ayant une activité en juin 2018 :

Champ : a eu au moins une activité salariée, soit 4 837 répondants



LES ALLOCATAIRES QUI TRAVAILLENT ONT UNE CONNAISSANCE LIMITÉE DES RÈGLES D'INDEMNISATION

► Les grands principes de l'indemnisation sont souvent méconnus

- Un allocataire qui travaille sur cinq pense à tort que le montant des allocations diminue régulièrement au fil des mois, un sur quatre ne se prononce pas
- Six allocataires qui travaillent sur dix ne savent pas que les autres prestations sociales n'entrent pas en compte dans le calcul des indemnités chômage
- Un allocataire qui travaille sur trois ne sait pas qu'exercer une activité lui permettra de reporter sa fin de droit au chômage
- Plus de quatre bénéficiaires de la prime d'activité sur cinq ne savent pas que si on perçoit des allocations chômage, le montant de la prime d'activité diminue

► Les bénéficiaires du cumul ne connaissent pas mieux la règle que ceux qui ne sont pas indemnisés

LES MOTIVATIONS POUR EXERCER UNE ACTIVITÉ SONT MULTIPLES

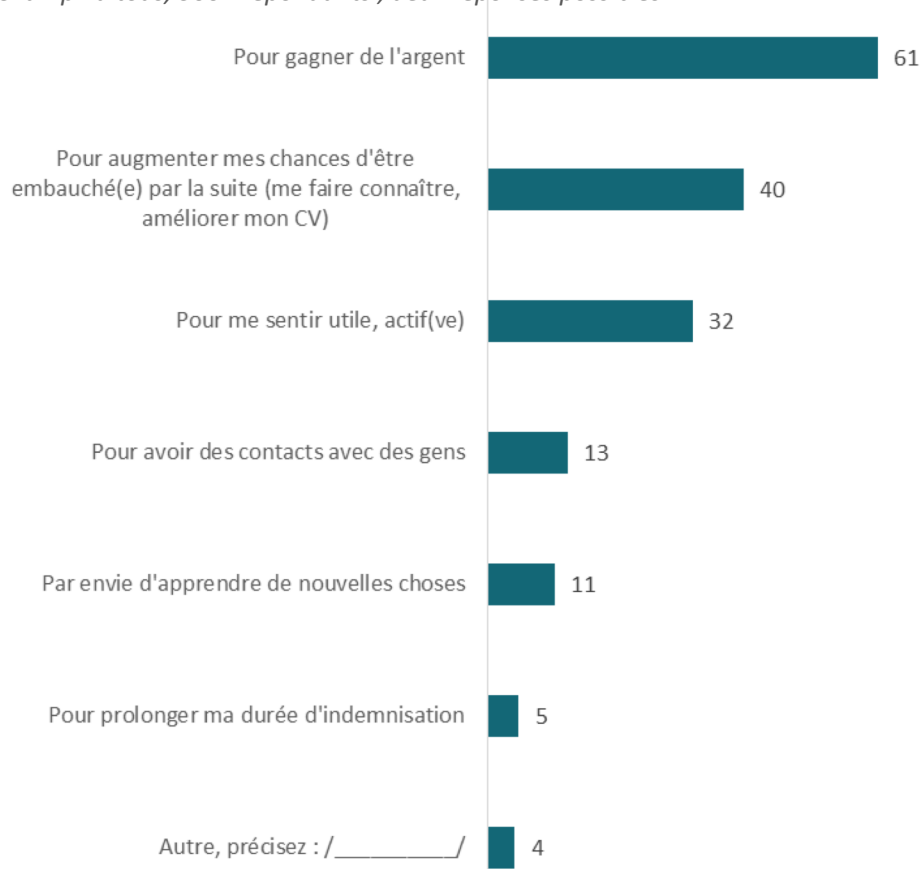
- ▶ Si l'exercice d'une activité est souvent motivé par le fait de gagner de l'argent (61% des répondants le citent), d'autres facteurs entrent aussi en ligne de compte : augmenter ses chances d'être embauché (40%), se sentir utile, actif (32%)...
- ▶ Le prolongement de la durée d'indemnisation est rarement cité (5%)

Les raisons qui auraient pu faire renoncer à l'emploi repris:

- un plus grand éloignement de son domicile (53% de répondants)
- des conditions de travail pénibles pour la santé (50%)
- un salaire 10% plus faible (43%)
- des horaires inadaptés (28%)

Q- Quelles étaient vos deux principales motivations pour exercer une activité en juin?

Champ : à tous, 5002 répondants ; deux réponses possibles



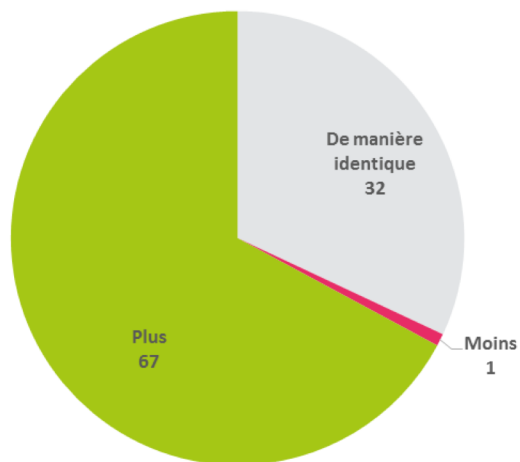
LE SOUHAIT DE TRAVAILLER D'AVANTAGE ?

DEUX TIERS DES ALLOCATAIRES QUI ONT TRAVILLÉ MOINS D'UN TEMPS COMPLET EN JUIN AURAIENT SOUHAITÉ TRAVAILLER PLUS

Ceux qui ne souhaitent pas travailler plus évoquent de multiples raisons à ce choix : temps professionnel déjà complet, garde de personnes à charge, état de santé, temps de transport...

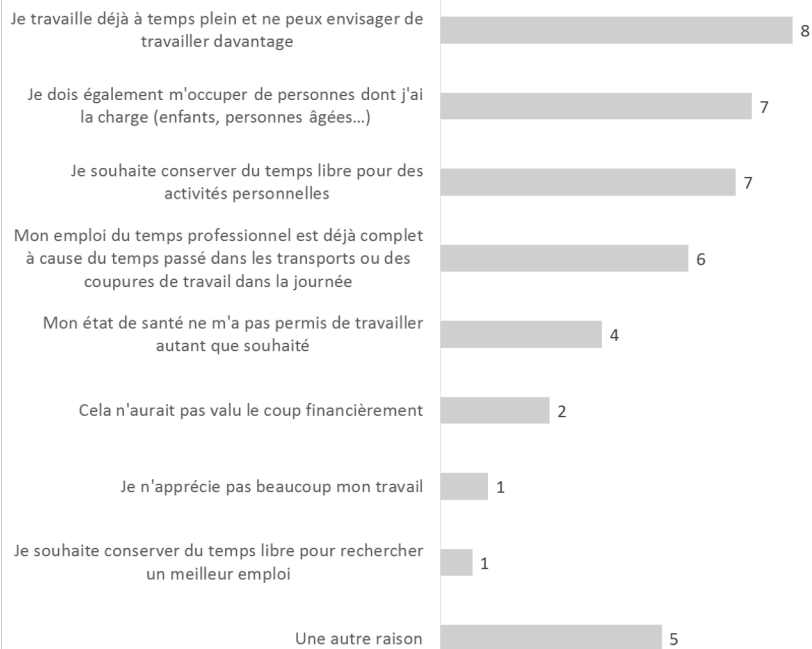
Q- Toujours au mois de juin, auriez-vous préféré travailler... ?

Champ : a eu une activité de moins de 150h travaillées en juin, 2 959 répondants



Q - Pourquoi ne pas avoir souhaité travailler plus au mois de juin?

Champ : a eu une activité de moins de 150h et ne souhaite pas travailler davantage, soit 929 répondants / Plusieurs réponses possibles

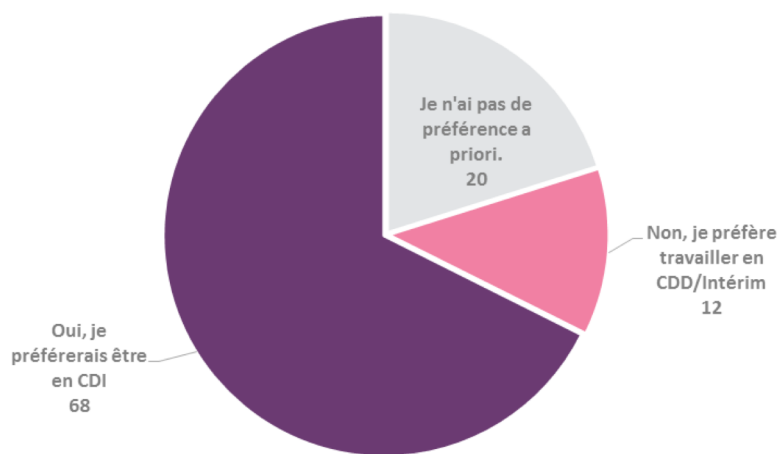


CAS DES ALLOCATAIRES EN CONTRAT A DURÉE LIMITÉE

DEUX TIERS DES PERSONNES EN CONTRATS A DURÉE LIMITÉE PRÉFÈRAIENT ÊTRE EN CDI

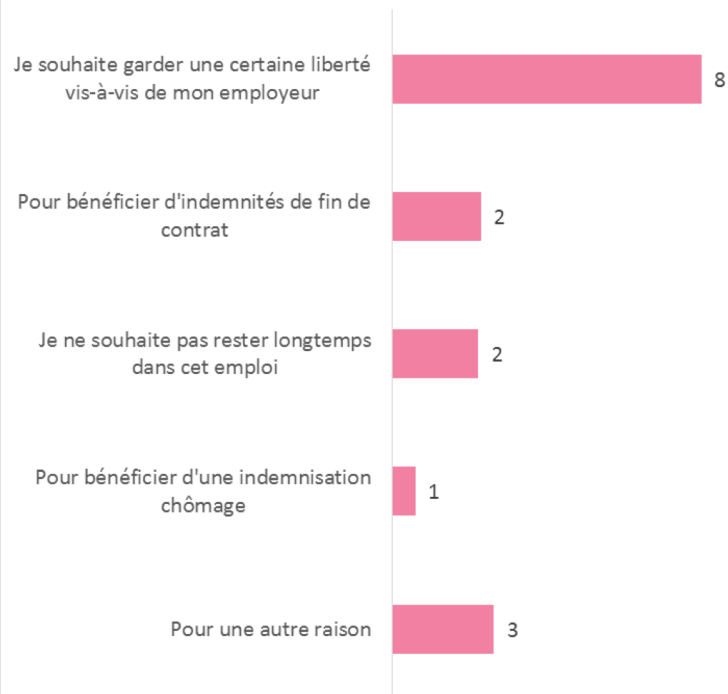
Q- Idéalement, préféreriez-vous être en CDI plutôt qu'en CDD/Intérim ?

Champ : a eu une activité salariée, pas en CDI, soit 3898 répondants



Q- Pour quelle(s) raison(s) principale(s) préférez-vous un contrat temporaire ? (plusieurs réponses possibles)

Champ : a eu une activité salariée, pas en CDI, ET préfère travailler en CDD /intérim, soit 528 répondants



CAS DES PERSONNES EN CDI À TEMPS PARTIEL

80% DES PERSONNES EN CDI A TEMPS PARTIEL ACCEPTERAIENT DE PASSER À TEMPS PLEIN SI L'OCCASION SE PRÉSENTAIT

Q- Si votre (un de vos) employeur(s) actuel(s) vous propose de vous embaucher en CDI à temps plein, accepteriez-vous?

Champ : a eu une activité salariée en CDI à temps partiel, soit 479 répondants

80% accepteraient de passer à temps plein

